

Institut de statistique de l'UNESCO

Code de pratique pour les statistiques sur l'éducation produites à partir d'enquêtes auprès des ménages

Disposer de statistiques crédibles sur l'éducation est d'une importance capitale puisqu'elles sont essentielles à la conception, à la formulation, au suivi et à l'évaluation des plans et des programmes d'éducation. Les statistiques sur l'éducation sont produites à partir de différentes sources de données (données administratives, données d'évaluation, enquêtes auprès des ménages et recensements de la population). Les enquêtes auprès des ménages peuvent être axées sur l'éducation, bien que la plupart abordent des sujets multiples, couvrant d'autres secteurs sociaux, revenus et dépenses, ainsi que d'autres sujets que l'éducation. Certaines enquêtes auprès des ménages contenant des données utiles sur le niveau d'éducation atteint, les taux de participation, et d'autres sujets sont menées dans le cadre des efforts d'enquêtes régionales ou internationales telles que l'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), l'Enquête démographique et de santé (EDS) ou l'Étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS). À l'échelle nationale, les instituts de la statistique sont souvent responsables des statistiques produites à partir d'enquêtes auprès des ménages pour lesquelles ils collaborent parfois avec les ministères compétents.

Les données sur l'éducation issues d'enquêtes auprès des ménages représentatives au niveau national peuvent fournir des données venant compléter celles issues de sources administratives. Par exemple, de nombreux ensembles de données d'enquêtes auprès des ménages peuvent être utilisés pour estimer les taux bruts et nets de fréquentation (participation) par richesse des ménages et autres caractéristiques, ce que les données issues de sources administratives ne permettent pas. Le Code de pratique (CP) de l'ISU pour les données sur l'éducation issues des enquêtes auprès des ménages vise à fournir deux outils : a) l'outil d'évaluation de la qualité des données (EQD) des enquêtes auprès des ménages, afin d'évaluer la pertinence des données produites, l'exactitude, la fiabilité et la cohérence des statistiques, ainsi que la périodicité et le respect des délais des statistiques issues des enquêtes auprès des ménages ; et b) l'outil d'évaluation de l'environnement institutionnel de l'institut national de la statistique (INS).

L'EQD des enquêtes auprès des ménages comprend 6 principes qui couvrent les processus de production des statistiques et les produits statistiques. L'outil d'évaluation de l'environnement institutionnel de l'INS comprend deux principes saisissant le cadre politique et juridique ainsi que l'adéquation des ressources. Sous chaque principe, une série d'indicateurs servent d'outil de référence pour faire un bilan de la mise en œuvre du CP.

Le CP est un instrument technique qui contient des règles pratiques permettant d'assurer la crédibilité des statistiques en exploitant les données des enquêtes auprès des ménages. Il constitue un guide destiné à l'amélioration de la qualité des statistiques produites à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Son objectif

est de gagner la confiance des utilisateurs en encourageant l'application des meilleures méthodes et pratiques internationales dans la production et la diffusion de statistiques.

A. Outil d'évaluation de la qualité des données (EQD) des enquêtes auprès des ménages

Préalable aux principes de ce CP, l'inventaire des données des enquêtes auprès des ménages recueille des informations contextuelles sur les enquêtes en cours d'examen dont le nom de l'enquête, les organismes responsables de sa mise en œuvre, la durée de la collecte des données et toute autre information supplémentaire (au-delà de celles recueillies sous le principe 3) sur les limites des données.

Les autres sections du CP, décrites ci-dessous, sont très similaires au CP des données administratives, avec des formulations adaptées aux enquêtes auprès des ménages. Les différences les plus importantes entre les approches pour les données administratives et de celles des enquêtes auprès des ménages se trouvent dans les questions elles-mêmes (voir l'outil d'EQD des enquêtes auprès des ménages). Par exemple, l'outil d'EQD des enquêtes auprès des ménages comprend un certain nombre de questions sur l'échantillonnage et sur l'utilité des données relatives à l'éducation pour produire des statistiques à ce sujet, tandis que cette série de questions n'est pas pertinente pour l'évaluation de la qualité des données administratives.

Processus statistiques

Principe 1 : Pertinence

Les statistiques sur l'éducation répondent aux besoins des utilisateurs.

Indicateurs :

- 1.1 : Les données sont pertinentes par rapport aux besoins de l'éducation.
- 1.2 : Le contact avec les utilisateurs à l'égard des besoins en données est approprié.

Les normes, lignes directrices et bonnes pratiques internationales sont pleinement respectées tout au long des processus suivis en vue d'organiser, collecter, traiter et diffuser les données. Grâce à leur réputation pour leurs approches méthodologiques rigoureuses (dont le plan d'échantillonnage), leur bonne gestion et leur efficacité, la crédibilité des statistiques est renforcée.

Principe 2 : Méthodologie solide

La base méthodologique employée pour les statistiques sur l'éducation est conforme aux normes, lignes directrices et bonnes pratiques reconnues internationalement.

Indicateur :

- 2.1 : Les systèmes de classification sont documentés et conformes aux normes et bonnes pratiques internationales.

Principe 3 : Exactitude et fiabilité

Les sources de données et techniques statistiques sont solides et les produits statistiques sur l'éducation dépeignent correctement la réalité.

Indicateurs :

3.1 : Les données sur l'éducation issues des enquêtes auprès des ménages sont adaptées à l'élaboration de statistiques sur l'éducation.

3.2 : Les données issues des enquêtes auprès des ménages sont évaluées et validées.

3.3 : Les techniques statistiques employées se conforment à des procédures statistiques solides et sont documentées.

Produits statistiques

Les statistiques disponibles répondent aux besoins des utilisateurs. Les statistiques sur l'éducation respectent les normes internationales de qualité et répondent aux besoins des institutions internationales, des gouvernements, des instituts de recherche, des entreprises et du grand public. Les statistiques sont publiées dans les délais prévus, sont cohérentes entre elles et avec d'autres sources de données comparables, et les données sont claires et accessibles.

Principe 4 : Périodicité et respect des délais

Les statistiques sur l'éducation sont collectées dans les délais et la publication des données suit le calendrier prévu.

Indicateur :

4.1 : La périodicité et le respect des délais suivent le calendrier prévu.

Principe 5 : Cohérence

Les statistiques publiées sur l'éducation sont cohérentes dans le temps, avec l'ensemble de données en question, ainsi qu'avec d'autres grands ensembles de données.

Indicateurs :

5.1 : Les statistiques finales sont cohérentes ou compatibles sur une période de temps raisonnable.

5.2 : Les statistiques finales sont cohérentes ou compatibles avec celles obtenues par le biais d'autres enquêtes et sources de données.

Principe 6 : Accessibilité et clarté

Il est facile d'accéder aux statistiques et métadonnées relatives à l'éducation : elles sont présentées de manière claire et compréhensible et une assistance adéquate est mise à la disposition des utilisateurs.

Indicateurs :

6.1 : Les statistiques issues des enquêtes auprès des ménages sont présentées de manière claire et compréhensible, et les formes de diffusion sont appropriées.

6.2 : Des métadonnées actualisées et pertinentes sur les enquêtes auprès des ménages sont disponibles.

6.3 : Un service d'assistance technique rapide et qualifié est mis à la disposition des utilisateurs.

B. Évaluation de l'environnement institutionnel de l'Institut national de la statistique (INS)

Ces deux principes s'appliquent aux facteurs institutionnels et organisationnels de l'INS, en tant qu'organisation globale, puisqu'ils ont une influence sur l'obtention des statistiques issues des organismes responsables de leur production. Il convient de noter que ces principes sont couverts par un instrument séparé, qui est l'outil dédié à l'évaluation de l'environnement institutionnel de l'INS, et non par l'outil d'EQD des enquêtes auprès des ménages. Ce dernier est destiné à être appliqué à chaque enquête auprès des ménages, tandis que l'outil de l'INS doit être utilisé une seule fois, à l'échelle de l'organisation.

Un certain nombre de facteurs influencent la fiabilité des statistiques produites ainsi que l'étendue de leur utilisation, comme l'existence d'un mandat clair pour la production des statistiques, la collaboration avec les ministères compétents, ainsi que la sauvegarde des données. Il est également crucial de disposer de ressources suffisantes, humaines et autres, pour mener à bien le programme d'enquête, d'évaluer à quel point les données sur l'éducation sont pertinentes pour les besoins des statistiques sur l'éducation, ainsi que d'optimiser la nature du contact avec les utilisateurs des données conformément à leurs exigences.

Principe 1 : Cadre politique et juridique

Les environnements juridique et institutionnel qui régissent les statistiques sur l'éducation issues des enquêtes auprès des ménages ont une influence significative sur la crédibilité de ces statistiques.

Indicateurs :

- 1.1 : La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est clairement établie.
- 1.2 : Les données des répondants restent confidentielles et ne sont utilisées qu'à des fins statistiques.

Principe 2 : Adéquation des ressources

L'organisme chargé des enquêtes auprès des ménages s'assure que les ressources allouées sont suffisantes et proportionnelles aux programmes statistiques, au personnel, aux installations, à l'équipement, à la technologie, à la formation et au financement à l'égard de ses efforts envers ces enquêtes auprès des ménages.

Indicateurs :

- 2.1 : Le personnel employé et leurs certifications sont adaptés aux besoins des enquêtes auprès des ménages, et des politiques pour la rétention du personnel sont en place.
- 2.2 : Les ressources informatiques et les installations physiques sont appropriées par rapport aux besoins des enquêtes auprès des ménages.
- 2.3 : Les ressources financières sont appropriées par rapport aux besoins des enquêtes auprès des ménages.